

PORTUGAL

Date des élections: 9 mars 1975

But de la consultation

Election de tous les membres de l'Assemblée constituante nationale, conformément au programme du Mouvement des forces armées (MFA), qui a pris le pouvoir au Portugal le 25 avril 1974 *.

Caractéristiques du Parlement

L'Assemblée constituante nationale du Portugal se compose de 250 membres, élus afin de rédiger une nouvelle Constitution et de préparer l'élection ultérieure d'un Parlement. Deux cent quarante sept de ces députés représentent le Portugal métropolitain, les Açores et Madère, tandis que les citoyens portugais de l'extérieur sont représentés par trois députés: un pour le Mozambique, un pour Macao, et un pour l'ensemble des pays d'immigration.

Système électoral

Selon la Loi électorale rédigée spécialement pour les élections à l'Assemblée constituante nationale **, est électeur tout citoyen portugais âgé de 18 ans révolus, y compris les analphabètes et certaines catégories d'immigrants, ainsi que, sous certaines conditions, les citoyens travaillant ou vivant à l'étranger. Sont à la fois privés du droit de vote et inéligibles à l'Assemblée les criminels en train de purger leur peine et certaines catégories de personnes qui, avant le 25 avril 1974, exerçaient des fonctions publiques importantes ou appartenaient à des organisations antidémocratiques.

Tout citoyen était tenu de se faire inscrire sur les listes électorales en vue du scrutin d'avril 1975, les inscriptions étant ouvertes du 9 décembre 1974 au 8 janvier 1975.

Etait éligible à l'Assemblée tout citoyen âgé de 21 ans révolus possédant la nationalité portugaise depuis au moins 15 ans et résidant depuis plus de 6 mois dans la circonscription où il se portait candidat, à l'exception toutefois des analphabètes, des membres actifs et des personnalités de toutes les organisations politiques, sociales, paramilitaires ou économiques du précédent régime, ainsi que des membres et des collaborateurs des forces armées ou de la police, qui étaient en fonction sur le territoire métropolitain ou bien outre-

• Voir *Chronique des élections parlementaires VIII* (1973-1974), p. 14.

** Voir section *Evolution parlementaire*, p. 13.

mer. Le mandat parlementaire est compatible avec le statut de fonctionnaire, mais pas avec l'appartenance au Gouvernement ou au Conseil d'Etat.

Les candidats avaient été nommés par les formations politiques qui, au-delà de 5000 adhérents, étaient considérées comme partis. Selon la Loi électorale, les frais de campagne de chaque candidat étaient limités à 80 000 *escudos*.

Dans les 22 districts électoraux du Portugal métropolitain, les membres de l'Assemblée constituante ont été élus au scrutin de liste, selon le système de la représentation proportionnelle, à raison d'un député pour 25 000 électeurs.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections de 1975 ont été organisées conformément au programme du Mouvement des forces armées (MFA), qui s'était engagé, en prenant le pouvoir, à ce qu'une Assemblée constituante nationale fût élue dans les 12 mois.

En avril 1974, le Général Spínola avait assumé la présidence de la République et le Colonel Gonçalves, soutenu par la gauche, avait été nommé Premier Ministre. Cependant, une scission s'étant produite entre diverses tendances de l'aile droite et de l'aile gauche du Gouvernement, le Général Spínola démissionna et fut remplacé dans ses fonctions par le Général Costa Gomes.

Pour la première fois depuis 1928, l'électorat portugais avait le choix entre un éventail de partis allant de l'extrême gauche au centre-droit. Au cours de la campagne électorale, qui a duré 3 semaines, une Commission électorale nationale a eu pour mission de donner au public toutes informations au sujet de la procédure électorale et d'assurer l'égalité de traitement entre les adversaires, en ce qui concerne l'utilisation de la presse, de la radio et de la télévision.

Les 12 partis qui sont finalement restés en lice — dont 3 appartenaient au centre et à la droite, 5 à la gauche et 4 à l'extrême gauche — ont mis en présence 2600 candidats. Parmi les formations les plus importantes figuraient les quatre partis de la coalition au pouvoir (socialistes, communistes, Parti populaire démocratique (PPD) et Mouvement démocratique portugais-Commission démocratique électorale, de tendance gauchiste), ainsi que le Centre démocratique et social, de tendance conservatrice.

Dans une allocution prononcée à la veille des élections, le Général Costa Gomes a demandé aux citoyens de soutenir les partis favorables à une démocratie socialiste et pluraliste. L'intérêt de la population pour le scrutin s'est manifesté dans le fait que le nombre de votants — parmi lesquels figuraient les citoyens âgés de 18 à 21 ans — a plus que doublé par rapport aux précédentes élections législatives (1973).

Le scrutin s'est déroulé dans le calme et l'ordre; les résultats officiels ont donné 64 % des suffrages aux deux partis de gauche modérés (socialistes et PPD) dont le programme, lors de la campagne, était centré sur la question

des libertés publiques. La quasi-totalité des partis qui disposent désormais de sièges à l'Assemblée avaient, avant les élections, signé un accord avec le Conseil révolutionnaire suprême, qui venait d'être constitué, accord par lequel ils s'engageaient à rédiger une Constitution prévoyant un régime militaire provisoire, auquel le gouvernement serait confié pour une période de 3 à 5 ans, et la construction d'une société de type socialiste.

Le Cabinet dirigé par le Général Gonçalves est resté en fonction après les élections, sans avoir été remanié. L'Assemblée constituante a tenu sa première séance le 2 juin 1975.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à l'Assemblée constituante

| | |
|--|--------------------|
| Nombre d'électeurs inscrits | 6 176 559 |
| Votants | 5 665 707 (91,73%) |
| Bulletins blancs ou nuls | 393 164 |
| Suffrages valablement exprimés | 5 272 543 |

| Formation politique | Nombre de districts électoraux dans lesquels des candidats ont été présentés | Suffrages obtenus | o/ø | Nombre de sièges * |
|---|--|-------------------|-------|--------------------|
| Parti socialiste portugais | 22 | 2 145 392 | 37,87 | 115 |
| Parti populaire démocratique | 22 | 1 494 575 | 26,38 | 80 |
| Parti communiste portugais | 22 | 709 689 | 12,53 | 30 |
| Centre démocratique et social | 21 | 433 153 | 7,65 | 16 |
| Mouvement démocratique portugais- Commission démocratique électorale | 22 | 233 362 | 4,12 | 5 |
| Front socialiste populaire | US | 66 161 | 1,17 | — |
| Mouvement de la gauche socialiste | 15 | 57 682 | 1,02 | — |
| Union démocratique populaire | 10 | 44 546 | 0,79 | 1 |
| Front électoral communiste | 12 | 32 508 | 0,57 | — |
| Parti monarchiste | 14 | 31 809 | 0,56 | — |
| Parti d'unité populaire | 7 | 12 984 | 0,23 | — |
| Ligue communiste internationaliste | 4 | 10 732 | 0,19 | — |
| | | | | 247 |

* Pour le Portugal métropolitain seulement.